

**FONDS FGLMR/AVAD
POUR LES MALADIES CHRONIQUES**



» **Pour qui ?**

- Vous êtes un enseignant-chercheur ou post-doctorant au sein de l'**université de Bordeaux**,
- Vous êtes un personnel hospitalier au sein du **CHU de Bordeaux**,
- Vous êtes un personnel hospitalier au sein d'un **Centre Hospitalier** établi en **Aquitaine**¹,
- Vous êtes un **acteur associatif** dans le secteur de la santé dont la structure est basée en **Aquitaine**.

» **Quelles thématiques ?**

- Pathologies respiratoires et/ou cardiaques, pathologies du sommeil, diabète, troubles nutritionnels
- Innovations (médicales-techniques-organisationnelles) dans la prise en charge à domicile des maladies chroniques²

» **Quoi ?**

Tout projet ou partie d'un projet contribuant à la **formation, la recherche, l'évaluation et l'innovation** en lien avec les thématiques du Fonds. Il peut s'agir des actions suivantes :

- Réalisation d'un travail de recherche (lancement ou poursuite d'une étude en cours),
- Création d'une nouvelle offre de formation initiale ou continue (DU, DIU module, etc.),
- Mise en place d'un dispositif d'évaluation,
- Diffusion des savoirs (organisation d'un colloque, séminaire, congrès, conférence...),
- Développement d'un projet numérique (e-santé, développements d'outils numériques de formation ou de collaboration, d'outils d'analyse de données...),
- Développement et/ou évaluation d'un produit ou d'un service innovant

¹ Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques

² En lien notamment avec le titre 1, chapitre 1 de la « liste des produits et prestations remboursables » (LPP) : http://www.codage.ext.cnamts.fr/codif/tips//chapitre/index_chap.php?p_ref_menu_code=3&p_site=AMELI

**RECHERCHE, FORMATION,
EVALUATION & INNOVATION**

Fonds FGLMR / AVAD pour les Maladies Chroniques

» **Quels financements ?**

A titre indicatif, la dotation allouée par projet se situe entre 1 000€ et 20 000 €. Les dépenses suivantes sont éligibles :

- Frais de personnel (rémunération d'un ARC, d'un chef de projet et/ou des contributeurs, gratification d'un stagiaire...),
- Frais d'expertise, de conseil ou de développement informatique,
- Frais d'équipements et de consommables,
- Frais de fonctionnement (frais de mission, frais d'organisation d'un évènement hormis les frais de participation à des congrès scientifiques).

» **Comment candidater ?**

1. **Complétez le dossier de candidature**, également téléchargeable sur :

<http://www.fondation.univ-bordeaux.fr/projet/fonds-maladies-chroniques/actualites>

2. Transmettez-le **d'ici le 5 avril 2021** à : laura.tam-jacquy@fbxu.org

La sélection des projets se déroulera en plusieurs étapes pour un démarrage des activités en **septembre 2021** :

- Evaluation qualitative des candidatures par le conseil scientifique du Fonds et présélection – **fin avril 2021**,
- Audition des candidats présélectionnés devant le conseil scientifique et le comité de pilotage – **fin mai 2021**,
- Analyse financière et approbation (sur la base des devis fournis par le candidat) des financements par le comité de pilotage – **début juin 2021**,
- Reversement des fonds auprès de la composante de rattachement – **septembre 2021**.

Les projets seront officiellement labélisés lors d'un évènement **fin juin 2021**.

LE FONDS FGLMR / AVAD POUR LES MALADIES CHRONIQUES - FMC

Le Fonds FGLMR / AVAD pour les maladies chroniques vise à accélérer et à promouvoir les actions-projets de formation, recherche, évaluation et innovation dans le domaine des maladies chroniques. Il entend soutenir des actions portées par des équipes défendant et assurant la promotion d'un modèle de santé responsable, social et solidaire. Le Fonds a déjà accompagné **23 lauréats** depuis sa création. Il est porté par la Fondation Bordeaux Université en partenariat avec :

